

biodiversité, applicable à l'ensemble des opérations bancaires et financières du Groupe via des procédures de revue des transactions dédiées et des clients.

Le cadre normatif des Principes de l'Équateur inclut par ailleurs des standards spécifiques sur la biodiversité.

Les Principes Généraux E&S listent également la Convention sur le patrimoine mondial de l'UNESCO parmi les conventions internationales que la banque s'engage à respecter.

Principes de l'Équateur

Depuis une dizaine d'années, les politiques et processus de gestion des risques de crédit et de réputation ont progressivement intégré l'évaluation de critères E&S. L'engagement de prise en compte des risques E&S dans le risque de crédit a notamment été concrétisé par

l'adoption des Principes de l'Équateur (EP) en 2007. Les EP constituent un cadre de référence du secteur financier visant à identifier, évaluer et gérer les risques E&S des projets financés et conseillés par les 80 institutions financières internationales qui les ont adoptés à ce jour. En 2014, Société Générale a mis à jour ses processus internes de mise en œuvre des EP et initié la formation de ses collaborateurs suite à l'adoption en juin 2013 de la version révisée de l'initiative (EP III).



Le périmètre d'application des EP III a été élargi au-delà des financements de projets et activités de conseil en matière de financement de projets. Il couvre désormais certains prêts aux entreprises liés à un projet et certains prêts-relais.

Les EP III ont également renforcé les exigences relatives aux Droits de l'Homme

Les EP III ont également renforcé les exigences relatives aux Droits de l'Homme. La banque a intégré ces exigences dans ses processus de due diligence. Les transactions EP portant sur des projets localisés dans les pays dits "non-désignés" (selon la terminologie actuelle des Principes de l'Équateur, il s'agit des pays hors "pays OCDE à revenus élevés") et pour lesquelles une évaluation E&S est requise, sont examinées au regard des normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) du groupe Banque Mondiale. Ces normes couvrent en particulier les Droits de l'Homme au travers de l'évaluation des conditions de travail et des droits des travailleurs, les déplacements de population, ou les impacts sur les populations autochtones.

Société Générale participe par ailleurs à plusieurs des groupes de travail au sein de l'initiative EP. Ces réunions permettent aux banques d'échanger entre elles sur les pratiques d'application des EP.

[+ info](#)

[> PRINCIPES DE L'ÉQUATEUR](#)

